

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
11653

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Partenariat culturel - Subvention d'investissement Théâtre du Gymnase Armand  
Hammer et Bernardines - Année 2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines sollicite une subvention départementale d'investissement pour le projet "Le plus beau" (annexe 1).

Le théâtre est assisté d'une équipe de maîtrise d'œuvre comprenant notamment le cabinet d'architecture Jean-Baptiste Pietri. Ce dernier a remporté l'appel à projet lancé en 2017 par la Ville de Marseille en vue de mettre à disposition, par bail emphytéotique administratif (BEA), un ensemble immobilier situé dans l'îlot Mazagran (bordé par la Canebière, le cours Garibaldi, le lycée Thiers et la rue Sénac). Cet appel à projet avait pour objectif la mise en valeur immobilière autour d'un projet structuré au plan urbain et architectural.

Le théâtre du Gymnase souhaite donc faire de cet ensemble immobilier un nouvel espace de vie afin de renforcer l'attractivité du secteur qui sera nommé "Le plus beau".

A ce titre, le projet se décline en :

- un lieu de restauration avec une brasserie et un point de restauration rapide,
- des espaces d'échanges et de rencontres liés à l'activité culturelle,
- une résidence pour artistes,
- une plateforme pour les besoins des théâtres Gymnase et Bernardines (billeterie, relations publiques).

Le 4 février 2019, la Ville de Marseille a voté une promesse de bail à l'association "théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines" pour une durée de 20 ans. Le théâtre du Gymnase se portera également acquéreur du droit au bail d'un autre établissement "chez Fouad" sis 8, rue du théâtre français, qui viendra compléter l'ensemble en accueillant une restauration de type "restauration vapeur". Ce lieu ne fait pas partie du BEA.

Il est donc proposé d'octroyer une subvention d'investissement à l'association pour la réalisation des travaux de réhabilitation de ces 3 lots dans le périmètre du théâtre du Gymnase.

Le descriptif et les modalités du projet ont été précisés par l'association dans le dossier de demande de subvention n° BA-047175 / Asso-CLT-006894.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL